

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	CHEVALLIER Stéphane
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	061Z7004 <i>Chevallier Stephane</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE 49 - CONTROLE POIDS LOURDS 61 17 rue François Arago / Parc d'activités d'écouves 61000 - ALENCON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S061Z038
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET. UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES POINTS SUIVANT LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

03/04/2026

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FM-167-LS Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 19/12/2019 N° PV : 25096655

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25095610	07/01/2025	RAS
25095646	09/01/2025	RAS
25095660	10/01/2025	RAS
25095681	13/01/2025	RAS
25095696	14/01/2025	RAS
25095713	15/01/2025	RAS
25095727	16/01/2025	RAS
25095783	21/01/2025	RAS
25095816	23/01/2025	RAS
25095867	27/01/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.		

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	NON CONFORMITÉ
	<p>2.3.6.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</p> <p>➤ 6.2.7 COMMANDES DE CONDUITE : Commande boîte de vitesse : le déplacement sur L'ENSEMBLE de la grille doit être vérifié . Ce contrôle a été réalisé sur demande de l'auditeur sans détection de défaillance.</p>	
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME	
Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.		

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
MODALITES FINALES		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	CHEVALLIER Stéphane
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	061Z7004 <i>Chevallier Stephane</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE 49 - CONTROLE POIDS LOURDS 61 17 rue François Arago / Parc d'activités d'écouves 61000 - ALENCON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S061Z038
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET. UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES POINTS SUIVANT LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

03/04/2026

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BY-805-WT Catégorie de véhicule : SREM Energie : NA
Date de mise en circulation : 27/09/2007 N° PV : 25096658

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24094826	17/10/2024	RAS
24094980	04/11/2024	RAS
24095081	14/11/2024	RAS
24095128	19/11/2024	RAS
24095138	20/11/2024	RAS
24095191	26/11/2024	RAS
24095217	28/11/2024	RAS
24095254	03/12/2024	RAS
24095276	04/12/2024	RAS
24095369	11/12/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : CHEVALLIER Stéphane



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction Non concerné.	
	Fonction 3 - Visibilité Non concerné.	
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances Non concerné.	
Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME	
MODALITES FINALES		CONFORME